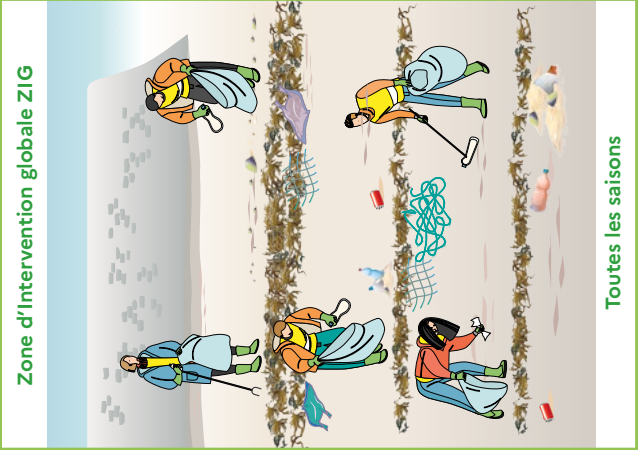
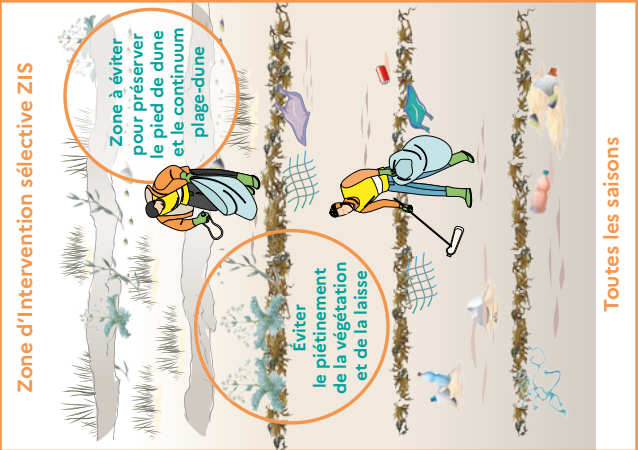
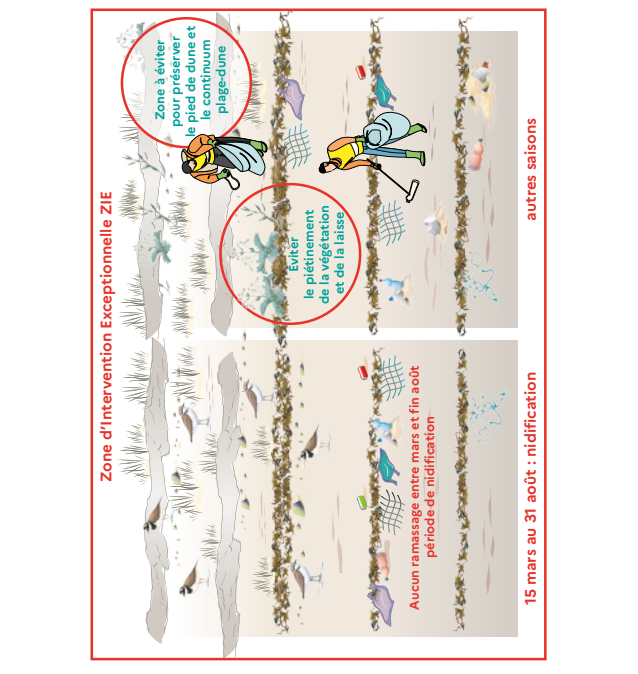


Nettoyage raisonné des plages et préservation de la laisse de mer Préconisations pour la commune de Le Portel



Classement préconisé	Zone d'Intervention Globale ZIG	Zone d'Intervention Sélective ZIS	Zone d'Intervention Exceptionnelle ZIE																																																						
Le Portel	Plage du Portel Centre devant la digue	Littoral sud de la commune de Le Portel	Plage de l'Hoverport et Littoral portuaire (zone du Port de Boulogne-sur-Mer)																																																						
Sensibilité	Plage de sable avec arrière-plage artificialisée (devant une zone urbanisée)	Plage de sable avec arrière-plage constituée de falaises. Forts enjeux environnementaux.	Zone favorable à la nidification des gravelots.																																																						
Méthode	<p>COLLECTE PREFERENTIELLEMENT MANUELLE ET SELECTIVE</p> <p>Le nettoyage mécanique est à proscrire car c'est un frein à la lutte contre l'érosion et au maintien de la biodiversité. Seuls les déchets d'origine humaine sont collectés. Eviter le piétinement de la végétation et de la laisse de mer. Laisser en place les bois flottés.</p>	<p>COLLECTE EXCLUSIVEMENT MANUELLE ET SELECTIVE</p> <p>Le nettoyage mécanique est à proscrire sur les plages pourvues de dunes en arrière-plage car c'est un frein au maintien et au développement de la dune, à la lutte contre l'érosion et au maintien de la biodiversité. Seuls les déchets d'origine humaine sont collectés. Eviter de ramasser en pied de dune pour préserver le continuum plage-dune. Eviter le piétinement de la végétation et de la laisse de mer. Laisser en place les bois flottés.</p>	<p>COLLECTE EXCLUSIVEMENT MANUELLE ET SELECTIVE HORS PERIODE DE NIDIFICATION</p> <p>Seuls les déchets d'origine humaine sont collectés. Eviter de ramasser en pied de dune pour préserver le continuum plage-dune. Eviter le piétinement de la végétation et de la laisse de mer. Ne pas installer de bac à marée. Laisser en place les bois flottés.</p>																																																						
Fréquence de passage	<p>ZIG PROPOSITION DE FRÉQUENCE DE PASSAGE</p> <table border="1"> <tr> <td>Fin mars</td> <td>avril</td> <td>mai</td> <td>juin</td> <td>juillet</td> <td>août</td> <td>sept.</td> <td>octobre</td> <td>hiver</td> </tr> <tr> <td>Ponctuel</td> <td colspan="7">Hebdomadaire Deux à trois fois par semaine</td> <td>Ponctuel</td> </tr> </table>	Fin mars	avril	mai	juin	juillet	août	sept.	octobre	hiver	Ponctuel	Hebdomadaire Deux à trois fois par semaine							Ponctuel	<p>ZIS PROPOSITION DE FRÉQUENCE DE PASSAGE</p> <table border="1"> <tr> <td>Fin mars</td> <td>avril</td> <td>mai</td> <td>juin</td> <td>juillet</td> <td>août</td> <td>sept.</td> <td>octobre</td> <td>hiver</td> </tr> <tr> <td>1 passage après marées équinoxes</td> <td colspan="7">Ponctuel</td> <td>Ponctuel</td> </tr> </table>	Fin mars	avril	mai	juin	juillet	août	sept.	octobre	hiver	1 passage après marées équinoxes	Ponctuel							Ponctuel	<p>ZIE PROPOSITION DE FRÉQUENCE DE PASSAGE</p> <table border="1"> <tr> <td>mars</td> <td>avril</td> <td>mai</td> <td>juin</td> <td>juillet</td> <td>août</td> <td>sept.</td> <td>octobre</td> <td>hiver</td> </tr> <tr> <td>1 passage après marées d'équinoxe</td> <td colspan="7">Aucune intervention</td> <td>Ponctuel</td> </tr> </table>	mars	avril	mai	juin	juillet	août	sept.	octobre	hiver	1 passage après marées d'équinoxe	Aucune intervention							Ponctuel
Fin mars	avril	mai	juin	juillet	août	sept.	octobre	hiver																																																	
Ponctuel	Hebdomadaire Deux à trois fois par semaine							Ponctuel																																																	
Fin mars	avril	mai	juin	juillet	août	sept.	octobre	hiver																																																	
1 passage après marées équinoxes	Ponctuel							Ponctuel																																																	
mars	avril	mai	juin	juillet	août	sept.	octobre	hiver																																																	
1 passage après marées d'équinoxe	Aucune intervention							Ponctuel																																																	
Autres informations	Gestion possible des algues et coquillages échoués en quantités exceptionnelles.	Gestion possible entre juin et septembre des algues et coquillages échoués en quantités exceptionnelles.	Aucune gestion des algues et coquillages échoués en quantités exceptionnelles. Ne pas mettre de bac à marée sur ces zones en période de nidification.																																																						
Zone d'intervention globale ZIG	<p>Zone d'intervention globale ZIG</p>  <p>Toutes les saisons</p>	<p>Zone d'intervention sélective ZIS</p>  <p>Toutes les saisons</p>	<p>Zone d'intervention Exceptionnelle ZIE</p>  <p>autres saisons</p>																																																						